

## Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 13 juin 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 3 p. (386r, 387r, 388v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 13 juin 1877, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49336>

Copier

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 juin 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Guyot de Villeneuve, François \(1825-1898\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

Résumé Sur la construction de l'école normale de Laon. Godin informe le préfet que lui-même, Malézieux, Soye, Leroux, Maréchal, Ringuier et Fischer, membres de la commission d'étude du projet d'école normale de Laon, sont allés visiter l'école normale en construction à Douai, et qu'ils ont été accueillis par le recteur de

l'académie, l'inspecteur d'académie de Lille, le directeur de l'école normale et l'architecte. Il indique que l'architecture est en briques rouges et blanches. Il fait part des réserves de la commission sur l'exiguïté des salles, sur le manque de rigidité des planchers des dortoirs en raison de la grande portée des poutres sans colonnes de soutien, sur la trop grande surface des fenêtres des dortoirs, cause de courants d'air, et sur l'inadéquation des moyens de ventilation. Il explique que la commission estime que l'école normale de Douai n'est pas un modèle pour le département de l'Aisne et qu'elle est partisane de demander à l'architecte Georges Ermant de nouvelles études. Godin interroge le préfet sur les crédits nécessaires à ces études et sur la tenue prochaine d'une réunion de la commission pour faire le choix d'un architecte.

#### Notes

- Destinataire : François Guyot de Villeneuve est préfet de l'Aisne du 13 avril 1876 au 3 juillet 1877.
- L'école normale d'instituteurs de Douai est édifiée de 1875 à 1877 par l'architecte de la ville de Douai Auguste Pepe (1838-1900) ; elle ouvre le 26 septembre 1877 (voir en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k935877g/f155.item>).

## Mots-clés

[Architecture](#), [Construction](#), [Éducation](#)

#### Personnes citées

- [Ermant, Georges \(1852-1935\)](#)
- [Fischer, Ernest](#)
- [Leroux, Aimé Henri \(1825-1904\)](#)
- [Malézieux, François \(1821-1904\)](#)
- [Maréchal, Jules Joseph](#)
- [Pepe, Auguste \(1838-1900\)](#)
- [Ringuier, Antoine Ernest \(1825-1888\)](#)
- [Soye, Joseph \(1824-1882\)](#)

#### Lieux cités

- [Aisne \(France\)](#)
- [Douai \(Nord\)](#)
- [Lille \(Nord\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

---

Guise le 13 juillet 1877

Monsieur le Préfet,

La commission d'études pour l'école normale s'est rendue Vendredi dernier à Douai pour visiter l'école normale que fait construire le département du nord. Messieurs Maltezier, Soye, Léroux, Marceau, Bringuier, Ficet et moi assisterons à cette visite.

Messieurs le Recteur de l'académie, l'Inspecteur de Lille, le Directeur de l'école normale et l'Architecte ont mis toute la conplaisance possible à nous faire visiter l'établissement dans tous ses détails.

La construction est belle... en briques, c'est-à-dire que l'architecture en est simple néanmoins, elle ne manque pas d'aspect. Tous les fonds sont en briques ordinaires, les lignes d'architecture : corniches, etc. sont en briques et la partie de l'établissement des briques blanches.

L'ensemble des constructions, je vous dis ce qui se dessine, a été conçue par l'architecte, mais il n'a pas pris assez de précautions pour faire.

commission ont été unanimes à reconnaître leur exiguité et même leur insuffisance. M. le Recteur et M. l'Inspecteur nous ont avoué que c'était maintenant un fait reconnu et nous ont conseillé de tâcher de ne pas tomber dans le même défaut.

La commission a aussi été frappée du peu de rigidité des planchers des dortoirs. Nous croissons toutefois suffisante la solidité de ces planchers; mais il est incontestable qu'il semble pas satisfaisant de se tenir marcher sur des planchers qui tremblent sous les pieds. Cette flexion est due à la grande partie des poutres sans colonnes pour les soutenir.

La commission a été aussi frappée de la grande surface des fenêtres des dortoirs, et de l'avis venu que cela devait avoir pour les élèves dans les lits seraient sous ces fenêtres; elle a vu en cela des causes de courants d'air froid redoutables pour la santé.

Les moyens de ventilation managés dans ces fenêtres ne lui ont pas paru non plus heureusement conçus.

Enfin la commission a été avisée qu'il ne pouvait trouver dans l'école maternelle de Douai, un type dont la dépense de l'énergie faîsse le service comme voulable.

En présence de ces faits, la commission

est préoccupé de ce qu'elle devait faire au sujet de l'architecte, et elle a été d'avis qu'il n'y avait pas de motif sérieux pour aller chercher un dehors du département, dans des réputations trop peu établies, des hommes qui ne nous présenteraient peut-être pas plus de garanties que ceux dont le talent est apprécié dans notre département. Sans qu'il ait été pris un parti absolu à ce sujet, plusieurs membres ont émis l'opinion que le mieux à faire serait peut-être de s'adresser à M. Georges Lernant, architecte à Lyon, pour lui proposer de nouvelles études.

Mais peut-être qu'en ceci une difficulté se présenterait, et je la laisse, Monsieur le Rieffel, à votre appréciation : ce serait celle du crédit nécessaire pour cet objet ?

La commission a compris qu'il serait nécessaire d'avoir très-précisément une nouvelle réunion, mais, tout en ne disant de la personne qu'il n'a pas d'autre idée ni sur le jour, ni sur l'objet précis de la réunion qui tout naturellement, dans l'état des choses, semblerait devoir être celui du choix de l'architecte à qui la commission pourrait communiquer ses impressions.

Je vous prie, Monsieur le Rieffel, ces réflexions àfin de nous permettre de me donner votre avis concernant cette nouvelle réunion.

Vézillay  
Co